



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Elvina SAVIOUX, Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n° 07-03102025-10 : Association Canoë Kayak Oisans : Reconduction de la convention de mise à disposition de la piscine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 janvier 2019 approuvant la convention de mise à disposition gratuite de la piscine du Pôle Sports Loisirs à l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2018 / 2019, renouvelable par reconduction expresse.

Monsieur le Maire informe le Conseil du souhait de l'association de renouveler ladite convention pour la saison d'hiver à venir.

Un nouveau planning d'utilisation de la piscine par l'Association pour la saison d'hiver 2025 / 2026 est proposé conjointement entre les services de la commune (Direction station, chef de bassin) et l'association.

Ce planning propose la mise à disposition de la piscine à l'Association Canoë Kayak Oisans les samedis 29 novembre 2025, 13 décembre 2025, 10 et 24 janvier, & 7 mars 2026 de 19h15 à 22h30 ainsi que l'organisation de deux animations kayak les mardis 10 & 17 Février 2026 de 19h15 à 22h30.

La convention signée est remise en séance accompagnée du projet de planning susmentionné.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la reconduction de la convention et le calendrier de mise à disposition gratuite de la piscine entre la Commune de Vaujany et l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2025 / 2026.
- Donne toutes délégations à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS

